Mise en ligne le 14 octobre 2025

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20251014-6-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 14-10-2025
Publication le : 14-10-2025

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 9 octobre 2025

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 20

Date de convocation : 3 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, Sébastien MAGNIER, Eric GLENAT, Clotilde BERTHIER, Stéphanie BESSET, Nicole CLUZEL, Robert PASERO, Orlane FANGET et Xavier HEDOU.

Absents :

Monsieur Brahim SAADI donnant pouvoir à Anne DROGO, Monsieur José CORREIA DOS SANTOS donnant pouvoir à Monsieur Alain FERNANDEZ, Monsieur Damien VINCIGUERRA, Madame Laëtitia SERPAGGI, Monsieur Frank PRESUMEY donnant pouvoir à Monsieur Eric GLENAT, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER, Monsieur Jean-Charles BANCHERI donnant pouvoir à Pascale LUBIN, Madame Julie LADRET et Monsieur Yann GUELY donnant pouvoir à Sébastien MAGNIER.

Monsieur René MARTIN est désigné, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-5.5-125

Signature de l'avenant n°1 à la convention Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du centre-bourg de la ville de Tullins - Période 2024-2029

Monsieur le Maire rappelle que la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain de Tullins, dénommée « Tullins Rénov' » a été signée le 14 octobre 2024.

Il explique que depuis son lancement, la dynamique de l'opération est positive sur la thématique copropriété, avec un nombre de contacts conséquent et l'émergence de projets intéressants pour la dynamisation du territoire.

Par ailleurs, il ajoute que cette première phase d'animation de l'OPAH-RU a permis d'affiner la connaissance des copropriétés du territoire et les besoins exprimés par les porteurs de projet potentiels.

De nombreuses copropriétés de petites tailles présentent ainsi des difficultés d'organisation en plus de besoins en travaux. Certaines copropriétés identifiées par l'opérateur présentent même des dangers (balcons, structure, …). Elles sont parfois sous arrêté de mise en sécurité, et des travaux sont à réaliser obligatoirement.

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20251014-6-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 14-10-2025
Publication le : 14-10-2025

Il devient donc nécessaire de leur proposer un accompagnement renforcé par le biais de l'OPAH-RU, en particulier à travers les aides spécifiques du dispositif.

Pour ce faire, il convient de faire évoluer la liste des copropriétés pouvant bénéficier du dispositif « copropriétés dégradées » afin de l'adapter aux besoins identifiés au cours des premiers mois de l'opération.

A titre d'information, les copropriétés nouvellement identifiées sont situées aux adresses suivantes :

- 1 rue Victor Hugo ;
- 9 rue Victor Hugo ;
- 25 rue de la République ;
- 4 rue du Grésivaudan ;
- 129 boulevard Michel Perret ;
- 50 boulevard Michel Perret ;
- 5 et 7 rue de la République.

Le Conseil municipal après avoir délibéré **à l'unanimité** :

- **Approuve** le projet d'avenant n° 1 à la convention d'OPAH-RU, tel que joint à la présente,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ledit avenant et ceux à venir avec la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais,
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 10 octobre 2025
Le Maire

